Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 024-212400378-20260930-D20260077-DE

VILLE DE BERGERAC

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC

Délibération n°D20260077 — Rapporteur : Roger AUBRY

Service : Population
Secrétaire de séance : François CORNET

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le TRENTE SEPTEMBRE, **à 18 heures,**
les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 30, 29 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 24/09/2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Fabien RUET, Christian SAUBADU, Philippe MALLARD, Christine FRANCOIS, Sandrine HALTER, Roger AUBRY, Séverine PONS, Laurent PESLERBE, Nathalie BRULIN, Jean-Luc MARCILLAC, Daniel GRUNTZ, Thierry LARELLE, Hélène CORMIER, Catherine TAVEAU, Mariélle MARTIGNAGO-DUVERT, Jacqueline SIMONNET, Valérie BOURNAZEL, Hélène LEHMANN (1), Julien CHOUET, Romuald PIVETEAU, Christophe ROUSSEAU, Laurence ROUAN, Jonathan PRIOLEAUD, François CORNET, Christian GERARD, Thierry ROUX, Joaquina WEINBERG, Fabien MARTY, Élodie BLONDY, Christophe GENOVESIO.

ABSENTS EXCUSÉS :

Julie TEJERIZO	a donné délégation à	Julien CHOUET
François DUHANT	a donné délégation à	Christian SAUBADU
Farid EL KADI	a donné délégation à	Roger AUBRY
Agathe SAUMET-ROCHE	a donné délégation à	Catherine TAVEAU
Gaëlle SCHNEIDER	a donné délégation à	Romuald PIVETEAU
Hélène LEHMANN	a donné délégation à	Jacqueline SIMONNET

(1) Départ au dossier n° 20 «Instauration de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation».

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CRÉMATORIUM - ANNÉE 2025

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-3 ;

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L.3131-5, R.3131-2, R.3131-3 et R.3131-4 ;

VU la délibération D2010117 du conseil municipal en date du 23 septembre 2010 autorisant la signature du contrat d'exploitation avec la Société Crématiste Bergeracoise, à compter du 30 décembre 2010, pour une durée de 25 ans ;

VU la délibération D20180058 du conseil municipal en date du 14 juin 2018, autorisant la signature de l'avenant n°1 transférant les droits et obligations de la délégation de service public de gestion du crématorium à la société OGF ;

VU le rapport transmis par OGF le 30 mai 2025 aux services municipaux ;

VU la Commission Consultative des Services Locaux (CCSPL) qui s'est déroulée le 19 juin 2026;

CONSIDÉRANT qu'il convient de présenter à l'assemblée délibérante le rapport d'activité du délégataire du service public exploitant le crématorium pour l'année antérieure ;

CONSIDÉRANT qu'on constate un maintien de l'activité du crématorium, à savoir 1 122 crémations en 2025, 1 060 crémations en 2024, 980 crémations en 2023 contre 549 en 2021 dû à l'arrêt du crématorium de fin janvier à mi-juillet 2021, pour le remplacement de l'appareil de crémation et de filtration ;

CONSIDÉRANT que le chiffre d'affaires a augmenté pour s'établir à 844 042 euros en 2025 et que le résultat net s'est établi à 252 116 euros ;

CONSIDÉRANT la baisse des tarifs de – 3,79 % appliqué à compter du 1er janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT que ce rapport complet sera mis à la disposition du public et transmis à l'ensemble des élus.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 024-212400378-20260930-D20260077-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel concernant la délégation de service public du crématorium, pour l'année 2025.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 30/09/2026.
Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 7 OCT. 2026
et de l'affichage en date du - 7 OCT. 2026 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,

François CORNET

Le Maire,

Fabien RUET